



Lycées  
Curie & Janot  
Sens  
éducation  
nationale



Sens, le 29 août 2022

Le proviseur  
à  
Mesdames et Messieurs  
les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au sein des lycées Pierre et Marie CURIE & Catherine et Raymond JANOT au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Compte tenu de la taille des lycées publics de Sens – nous attendons près de 3000 élèves et étudiants - la rentrée est prévue sur 3 journées afin que la prise en charge s'effectue dans les meilleures conditions.

L'organisation est la suivante :

#### Judi 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Secondes générales, technologiques et professionnelles, 3<sup>e</sup> Prépa-Métiers (3PM), 2CAP EPC** : 8h-12h : prise en charge par les professeurs principaux / 14h : début des cours

**BTS** : accueil de 8h à 10h / début des cours à 10h

#### Vendredi 2 septembre 2022

**Premières générales, technologiques et professionnelles** : 8h-12h : prise en charge par les professeurs principaux / 14h : début des cours

#### Lundi 5 septembre 2022

**Terminales générales, technologiques et professionnelles** : 8h-12h : prise en charge par les professeurs principaux / 14h : début des cours

#### Mardi 6 septembre 2022

**Reprise générale pour tous les élèves en fonction de l'emploi du temps**

#### Réunions équipe de direction – professeurs principaux et parents d'élèves

**Mardi 6 septembre 2022 (18h-20h)** : classes de secondes générales, technologiques et professionnelles, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, seconde CAP (gymnase)

**Judi 8 septembre 2022 (18h-20h)** : classes de premières générales, technologiques et professionnelles (gymnase)

**Lundi 12 septembre 2022 (18h-20h)** : classes de terminales générales, technologiques et professionnelles, terminale CAP (gymnase)

**Vendredi 9 septembre 2022 (18h-19h)** : Réunion équipe de direction – conseillers principaux d'éducation - infirmières et parents d'élèves internes (gymnase)

Par ailleurs, je vous précise que le protocole sanitaire 2022-2023 est actuellement au niveau du « **socle** » : il n'y a donc pas de restrictions, mais j'engage tous les élèves et les étudiants à respecter les gestes barrière et à éviter, dans la mesure du possible, les brassages, sans oublier de porter les masques.

Téléphone  
03.86.95.72.00

Fax  
03.86.95.12.77

Mél.  
0891200w@ac-dijon.fr

1, place Lech Walesa  
B.P. 803  
89094 SENS CEDEX



2/2

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

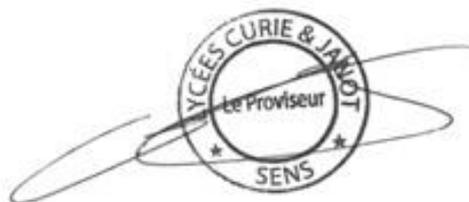
La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, <b>distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			


[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

15 juillet 2022

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe GOUX